

**Commune
de Bursins**
Conseil Communal

Extrait du procès-verbal du Conseil Communal de Bursins
Du 10 décembre 2024

Sous la présidence de M. Claude Devalte, le Conseil Communal de Bursins a :

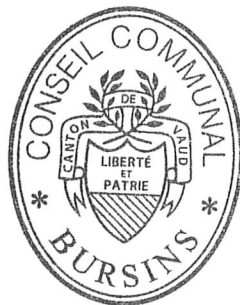
1. Accepté le préavis municipal 11/2024 et ses amendements 1 et 2

Préavis relatif au budget 2025

Art. 160, 1 LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les trente jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

Le Président

Claude Devalte



La Vice-Présidente

Floriane Beetschen

Bursins, le 10 décembre 2024